

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

29/04/2021

Dossier complet le :

29/04/2021

N° d'enregistrement :

2021-10894

1. Intitulé du projet

Travaux d'aménagement d'un ponton patrimoine au Port de Larros sur la commune de Gujan-Mestras (33)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon (SMPBA)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

CLEMENT Cyril - Directeur

RCS / SIRET

2 0 0 0 7 5 9 9 2 0 0 0 1 2

Forme juridique

Syndicat Mixte

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
Milieu aquatiques, littoraux et maritimes 9 : Infrastructures portuaires, maritimes et fluviales - c : Ports de plaisance d'une capacité d'accueil inférieure à 250 emplacements	9 : Travaux de réhabilitation d'une partie du perré au fond de la darse ouest du port de Larros et aménagement de pontons flottants pour l'amarrage de 26 bateaux de plaisance patrimoniale.
11 : Travaux, ouvrages ou aménagements en zone côtière - b : Reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants.	11 : Travaux de réhabilitation d'une partie du perré au fond de la darse ouest du port de Larros et aménagement de pontons flottants.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La zone de travaux se trouve dans le fond de la darse principale (Ouest) du port de Larros. Elle est occupée par une quinzaine de navires de plaisances de longueur inférieure à 15 m. Les accès et amarrage des navires sont constitués de passerelles et pontons flottants en bois avec échelles, vétustes et dangereux. L'accès à ces équipements se fait depuis le sommet du perré de digue Ouest du port. Il est constitué de matériaux sablo-limoneux, protégé à l'origine de sa construction par un perré maçonné. La partie basse de cette digue est très dégradée suite aux divers dragages réalisés depuis des décennies.

Les opérations comprendront les étapes suivantes :

- préparation et installation du chantier avec mise en place de clôtures et de signalisations appropriées ;
- dépose des installations existantes et élimination des gravats et déchets générés, non revalorisés sur site ;
- réhabilitation du perré maçonné sur une longueur de 96 m ;
- mise en place de pontons flottants pour l'amarrage de bateaux de plaisance du « patrimoine nautique du Bassin d'Arcachon » ;
- nettoyage de la zone de travaux et repli des installations de chantier.

cf. Annexe 4 et Annexe 7

4.2 Objectifs du projet

L'objectif des opérations est de réparer le perré de cette partie du port et de réorganiser et rationaliser l'amarrage des bateaux en fond de darse par la mise en place de pontons flottants dédiés aux bateaux dits du « patrimoine nautique du Bassin d'Arcachon » (pinasses, bateaux bois) afin d'améliorer et de sécuriser l'accessibilité et l'utilisation des installations nautiques du port de Larros.

Les travaux de réhabilitation du perré et de mise en place de pontons flottants dans le port de Larros s'imposent par la nécessité de remplacer les installations existantes, de les valoriser et d'améliorer les conditions de sécurité et d'accessibilité des usagers du port. Ces aménagements destinés à l'amarrage de bateaux de plaisance dits du « patrimoine nautique du Bassin d'Arcachon » permettent également de revaloriser le patrimoine portuaire de la commune avec la possibilité d'accueillir quelques navires électriques.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en 2021 ou 2022 (4-5 mois, hors période de fortes affluences touristiques en juillet-août). Ils concerneront deux éléments distincts :

- 1/ les infrastructures maritimes ;
- 2/ les équipements d'amarrage.

Les travaux sur les infrastructures maritimes consisteront à créer un rideau de palplanche en pied du perré et à réhabiliter le perré, en maçonnerie pour la partie supérieure, et avec une dalle armée en partie inférieure. Les travaux seront réalisés par engins mécaniques depuis l'espace terrestre. La mise en place du rideau de palplanche en pied de perré sera effectuée par vibrofonçage depuis l'espace terrestre à marée basse ou éventuellement depuis une embarcation (voie nautique). Les travaux consisteront à reprendre l'ensemble de la protection du perré avec la remise en place soignée des moellons sur 9,30 m de la partie supérieure et la création d'une dalle béton armée de 15 cm sur 8,20 m en partie inférieure. L'ensemble sera retenu en pied d'ouvrage par un rideau de palplanche de type Pu8 de 2,75 m de longueur fixé à la cote -0,29 m NGF. La crête du perré sera variable de +3,30 m NGF à +3,60 m NGF. Un massif béton, fixé à la cote +3,75 m NGF, sera construit en crête de perré, pour la fixation de la passerelle d'accès aux pontons flottants. Sept massifs béton ancrés sur pieux, fixés à la cote +1,40 m NGF, espacés d'environ 15 m seront construits dans le dallage du perré pour recevoir l'ancrage des bracons de guidage des pontons flottants.

Les équipements d'amarrages seront constitués de pontons flottants aluminium de 2,50 m de largeur et de bras d'amarrage pour composer une traque de 96 m. Le guidage sera réalisé par des bracons en aluminium de 9,00 m de long, fixés sur berge sur un massif béton fondé sur pieux. Ils seront espacés de 15 m environ. Les équipements nautiques livrés par camions seront déposés sur le plan d'eau par une grue de chantier. Les différents éléments, accrochés à la berge, seront assemblés sur le plan d'eau, à marée haute, puis tractés par une embarcation pour être implantés sur les systèmes de guidage dans leur position définitive.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste à réhabiliter et réaménager une partie du perré au fond de la darse ouest du port de Larros sur 96 m ainsi que réorganiser et rationaliser l'amarrage par l'installation de pontons flottants destinés à accueillir des navires du patrimoine nautique du Bassin d'Arcachon.

Le perré, réaménagé, présentera un profil et une pente unique (environ 1/5) avec une largeur de 17,50 m : maçonnerie sur 9,30 m en partie supérieure, dalle en béton armée sur 8,20 m en partie inférieure. L'ensemble sera retenu en pied d'ouvrage par un rideau de palplanche de 2,75 m de longueur fixé à la cote -0,29 m NGF. La crête du perré sera variable de + 3,30 m NGF à + 3,60 m NGF. Les équipements d'amarrage seront conçus pour recevoir 26 navires de type "pinasse" de longueurs maximum 12 m.

Les équipements d'amarrages seront constitués de pontons flottants aluminium (1 traque de 96 m) et de bras d'amarrage (16). Le guidage sera réalisé par des bracons en aluminium de 9,00 m de long, fixés sur berge sur un massif béton fondé sur pieux, espacés d'environ 15 m. L'accès, perpendiculaire aux pontons, sera réalisé par une passerelle mobile de 14,50 m x 1,20 m, depuis un massif béton positionné en crête de la digue.

Quatre bornes énergie (eau + électricité) permettront en outre de pouvoir accueillir quelques navires électriques (prises pour rechargement).

cf. Annexe 7

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier loi sur l'eau avec notice d'incidences NATURA 2000.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur zone de travaux	96 m
Largeur future perré	17,50 m
Altimétrie future crête perré	3,30 à 3,60 m NGF
Bathymétrie actuelle (amont/aval)	-0,60 m / -1,00 m
Equipements pontons	4 bornes eau et électricité
Dimension passerelle mobile	14,50 m x 1,20 m
Nombre de bras d'amarrage	16
Nombre / Longueur maximale des navires	26 / 12 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Darse Ouest
Port de Gujan
Gujan-Mestras (33470)

cf. Annexe 2

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 01° 04' 21" 0 Lat. 44° 38' 30" N

Point d'arrivée :

Long. 01° 04' 23" 0 Lat. 44° 38' 33" N

Communes traversées :

Domaine Public Maritime au large de la commune de Gujan-Mestras
Au sein de l'emprise portuaire du Port de Larros gérée par le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le port de Larros est un ancien port de pêche et un site de construction navale reconnu.

Les premiers aménagements - creusement d'une darse de 110 de long, édification d'un terre-plein, prolongé par une jetée - sont réalisés entre 1883 et 1884.

De nombreux travaux de modifications/extension ont été effectués au cours du temps.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 8
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Gujan-Mestras
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc National Marin du Bassin d'Arcachon cf. Annexe 8
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Gujan-Mestras est concernée par : - le PPBE de l'Etat dans le département de la Gironde (1ere échéance européenne approuvé par arrêté préfectoral du 28 décembre 2012, 2eme échéance européenne approuvé par arrêté préfectoral du 17 novembre 2015, 3eme échéance européenne approuvé par arrêté préfectoral du 18 juillet 2019) ; - les PEB de la base aérienne de Cazaux et de l'aérodrome d'Arcachon-La Teste de Buch. Le terrain d'étude n'est pas sur les zone de bruit relative à ces équipements.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun monument historique n'est recensé sur la commune de Gujan-Mestras. cf. Annexe 9
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé en zone littorale et se trouve dans la zone de balancement des marées. Il se trouve à l'interface avec un milieu aquatique. Il s'agit cependant d'un milieu portuaire, artificialisé. L'emprise du projet n'est pas localisé au sein d'une zone humide cartographiée. cf. Annexe 10

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du Risque naturel d'inondation par Submersion Marine de Gujan-Mestras approuvé par arrêté du 19 avril 2019. Le projet est localisé principalement sur le plan d'eau (non réglementé) et marginalement sur la zone "bleue". (cf. Annexe 11) Plan de prévention des Risques d'Incendie de Forêt prescrit par arrêté du 1er novembre 2004. Compte tenu de sa situation, le site n'est pas concerné par ce risque. pas de PPRT
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas recensé dans les bases de données BASIAS, BASOL et SIS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE 3302 définie par l'arrêté n°E2005/14 du 28 février 2005
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Annexe 12
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est recensé sur la commune de Gujan-Mestras. cf. Annexe 9
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est implanté sur le périmètre des sites NATURA 2000 : - directive Habitats : Bassin d'Arcachon et Cap Ferret (ZSC); - directive Oiseaux : Bassin d'Arcachon et banc d'Arguin (ZPS). cf. Annexe 6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est recensé sur la commune de Gujan-Mestras. cf. Annexe 9

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable du ponton (4 bornes) sera effectuée via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines. Il n'est pas non plus prévu de structures susceptibles de modifier les écoulements souterrains. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas d'importantes opérations de terrassement : quelques déblais pourraient être générés lors de opérations de réhabilitation des infrastructures maritimes et notamment du perré et lors de la réalisation des pieux des massifs béton des bracons. Les matériaux excédentaires non réutilisés directement dans le cadre du projet, seront, si possible revalorisés, ou évacués en centre de traitement des déchets selon la réglementation: 180 m3 de sables vasards, 380 T de moellons valorisables, 55 T de déchets non dangereux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de ses caractéristiques, le projet ne devrait pas nécessiter de matériaux d'apport en remblais, hormis la provision de 120 m3 de graves naturelles. Dans le cadre du projet, il est envisagé d'utiliser les matériaux disponibles lors des travaux pour la reprise du perré : remise en place des moellons en partie supérieure.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste principalement à sécuriser et réorganiser les installations d'amarrage de plaisance existantes par la mise en place de pontons flottants et réhabiliter le perré maçonné sur un linéaire de 96 m. Le projet s'inscrit dans une zone portuaire déjà aménagée et exploitée, sans faune et flore remarquable (milieu artificialisé). Il n'aura pas non plus d'incidence sur les continuités écologiques. Les perturbations sur la biodiversité existante seront donc très limitées (travaux d'emprise restreinte dans un port déjà aménagé, pas d'enjeu écologique identifié).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans les sites NATURA 2000 du bassin d'Arcachon (directive oiseaux et habitats), uniquement pour la partie darse portuaire. Compte tenu de la nature du projet (travaux de sécurisation du dispositif d'amarrage de plaisance existant par la mise en place de pontons flottants et réhabilitation du perré), de sa localisation sur des espaces artificialisés et n'impactant pas directement des milieux naturels (zone portuaire aménagée), aucun impact significatif n'a été mis en évidence sur un habitat ou une espèce patrimoniale du site NATURA 2000. (cf. Annexe 6)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur d'autres zones à sensibilité particulière : il n'est notamment pas implanté sur un périmètre de protection de captage ni sur une zone humide cartographiée.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit des travaux de réhabilitation du perré existant sur un linéaire de 96 m et de sécurisation et réorganisation des dispositifs d'amarrage. Les travaux s'inscrivent dans une zone portuaire existante et seront réalisés sur des espaces déjà aménagés par des équipements de même vocation. Compte tenu des caractéristiques et de l'usage actuel du site (déjà aménagé), le projet n'entraînera la consommation d'aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime supplémentaire.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques technologiques. Il n'est pas spécifiquement soumis à un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en limite du plan d'eau (non réglementé) et d'une zone "bleu" (aléa moyen ou faible) du PPRSM de Gujan-Mestras approuvé par arrêté du 19 avril 2019. Le projet appartient à la liste autorisée. Il aura une incidence neutre ou positive (renforcement des installations portuaires) vis-à-vis des risques potentiels de submersions marines. Il respecte les prescriptions liées à la zone concernée du règlement du PPRSM de Gujan-Mestras.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet (phase travaux) n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires. Il n'est pas concerné par des risques sanitaires.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En période de travaux, les flux de transports générés par le chantier seront liés aux livraisons/évacuation de matériaux et matériels par camions et au déplacements du personnel (véhicules légers). Ils seront limités à la durée du chantier qui sera planifié en dehors de la saison estivale de forte fréquentation. Ensuite, le trafic généré sera lié aux plaisanciers utilisant les installations principalement en haute saison, globalement dans les mêmes proportions qu'actuellement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le bruit généré par le projet sera lié aux engins de chantier et au trafic. Cet impact sera limité à la durée du chantier (8 jours pour la mise en oeuvre des palplanches) et restera a priori de faible intensité par l'utilisation de matériels respectant les normes en vigueur.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des odeurs, hormis ponctuellement en cas de remaniements de matériaux potentiellement odorants.</p> <p>Il n'est pas concerné par des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet générera quelques vibrations liées à l'utilisation d'engins mécaniques et à certaines opérations spécifiques comme la mise en oeuvre des palplanches. Néanmoins, ces nuisances resteront limitées avec l'utilisation de matériels en bon état et répondant aux normes en vigueur. Elles seront limitées à l'emprise et à la durée du chantier, qui sera planifié hors saison touristique estivale. De plus, les palplanches seront mises en oeuvre à l'aide de vibrofonceurs à hautes fréquences (VHF) ou à fréquences standards mais moment variable (HV) ne produisant pas de vibration dans les phases de démarrage et d'arrêt (cf. Annexe 13)</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit des émissions lumineuses limitées à l'éclairage des 4 bornes énergie.</p> <p>La voie limitrophe de la zone du projet est actuellement équipée d'éclairage public.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les rejets atmosphériques seront faibles et liés au trafic routier (personnel, approvisionnement, évacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'échappement).</p> <p>Ensuite, les rejets atmosphériques seront liés à l'utilisation motorisée des navires limitée à long terme grâce à la possibilité de rechargement de navires électriques sur les 4 bornes énergie et au trafic des usagers.</p> <p>Le projet n'est pas de nature à entraîner une dégradation de la qualité de l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne prévoit aucun rejet liquide spécifique.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les effluents générés par le chantier seront uniquement des eaux usées (sanitaires de chantier). Les toilettes de chantier seront, soit équipées d'un système de collecte et de traitement autonome, soit temporairement raccordées au réseau d'eau usées existant.</p> <p>Ensuite, la gestion des eaux noires des navires sera réalisée en conformité avec le règlement applicables aux usagers d'installations portuaires (pas de rejet dans le milieu naturel, stockage puis rejet dans des points de collecte dédiés), comme actuellement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les démolitions et les travaux de constructions généreront divers déchets de chantiers (principalement inertes et DIB). Ceux-ci seront triés et éliminés conformément à la réglementation (filiales de valorisations locales en priorité).</p> <p>Ensuite, l'élimination des déchets des plaisanciers devra être réalisé conformément au règlement applicable aux usagers des installations portuaire (pas de rejet dans le milieu naturel, stockage puis rejet dans des points de collecte dédiés à terre), comme actuellement.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas localisé sur le périmètre de protection d'un monument historique, d'un site classé ou inscrit, ni sur une zone archéologique préventive. Le projet devrait à terme avoir un impact positif sur l'aspect paysager avec une réhabilitation du perré dégradé, et la sécurisation et réorganisation des installations d'amarrage pour des navires patrimoniaux (revalorisation du patrimoine portuaire).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucune modification des activités et des usages de la zone puisqu'il s'agit de travaux de réhabilitation du perré existant et de sécurisation et réorganisation des installations d'amarrage. La vocation portuaire n'est pas modifiée. L'usage de la zone d'amarrage sera néanmoins momentanément perturbée durant les travaux, qui pourront éventuellement générer aussi quelques nuisances pour les riverains. La planification des travaux hors saison touristique estivale limitera considérablement ces nuisances.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet consiste à réhabiliter le perré existant, dégradé, en fond de darse du port de Larros, et à réorganiser l'amarrage existant de navires de plaisance de type patrimoniaux. De ce fait, le projet ne consomme aucun espace naturel complémentaire en réhabilitant des installations existantes. Le projet prévoit de remplacer les installations existantes, anciennes, vétustes et dangereuses afin de sécuriser les conditions d'amarrage et d'accès aux navires pour les usagers et de revaloriser le patrimoine portuaire : installations rénovées et accueil de bateaux du patrimoine nautique du Bassin d'Arcachon. A terme, le projet ne crée donc aucune incidence négative sur l'environnement, il est même destiné à mettre en valeur les équipements portuaires.

Ces aspects positifs justifient donc les quelques incidences négatives (principalement liées à l'usage du port ou à la gestion des déchets de chantier) qui apparaîtront momentanément en phase travaux.

De nombreuses mesures, d'ordre organisationnelles, techniques et de prévention des pollutions accidentelles seront suivies en phase travaux afin de limiter les incidences du projet sur l'environnement : planification des travaux, information des usagers et riverains, sécurisation du chantier, gestion des déchets de chantier, propreté du chantier, mesures de réduction des risques de contamination accidentelle des milieux, etc.

(cf. Annexe 13)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à réhabiliter des installations existantes dégradées dans une zone portuaire déjà aménagée et sans enjeu environnemental spécifique. Le projet ne crée aucune incidence supplémentaire sur l'environnement liée à l'exploitation des installations puisqu'il s'agit de remplacer des installations vétustes et dangereuses dans un but de sécurisation pour les usagers, tout en permettant une meilleure organisation de l'amarrage des navires. Le remplacement d'installations vétustes par des équipements neufs largement répandus dans les ports du bassin d'Arcachon permettra également une revalorisation du patrimoine portuaire avec en plus l'accueil de navires du patrimoine nautique du bassin d'Arcachon. Aussi, le projet d'aménagement d'un ponton patrimoine du Port de Larros est plutôt positif à terme et des mesures seront mises en oeuvre en phase chantier pour limiter les nuisances et les risques de pollution accidentel des milieux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Description du projet de travaux d'aménagement d'un ponton patrimoine sur le Port de Larros Annexe 8 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels Annexe 9 : Plan de localisation des éléments de patrimoine Annexe 10 : Plan de localisation des zones humides Annexe 11 : Risques naturels Annexe 12 : Plan de localisation des captages d'eau potable et des périmètres de protection associés Annexe 13 : Mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

AUDENGE

le,

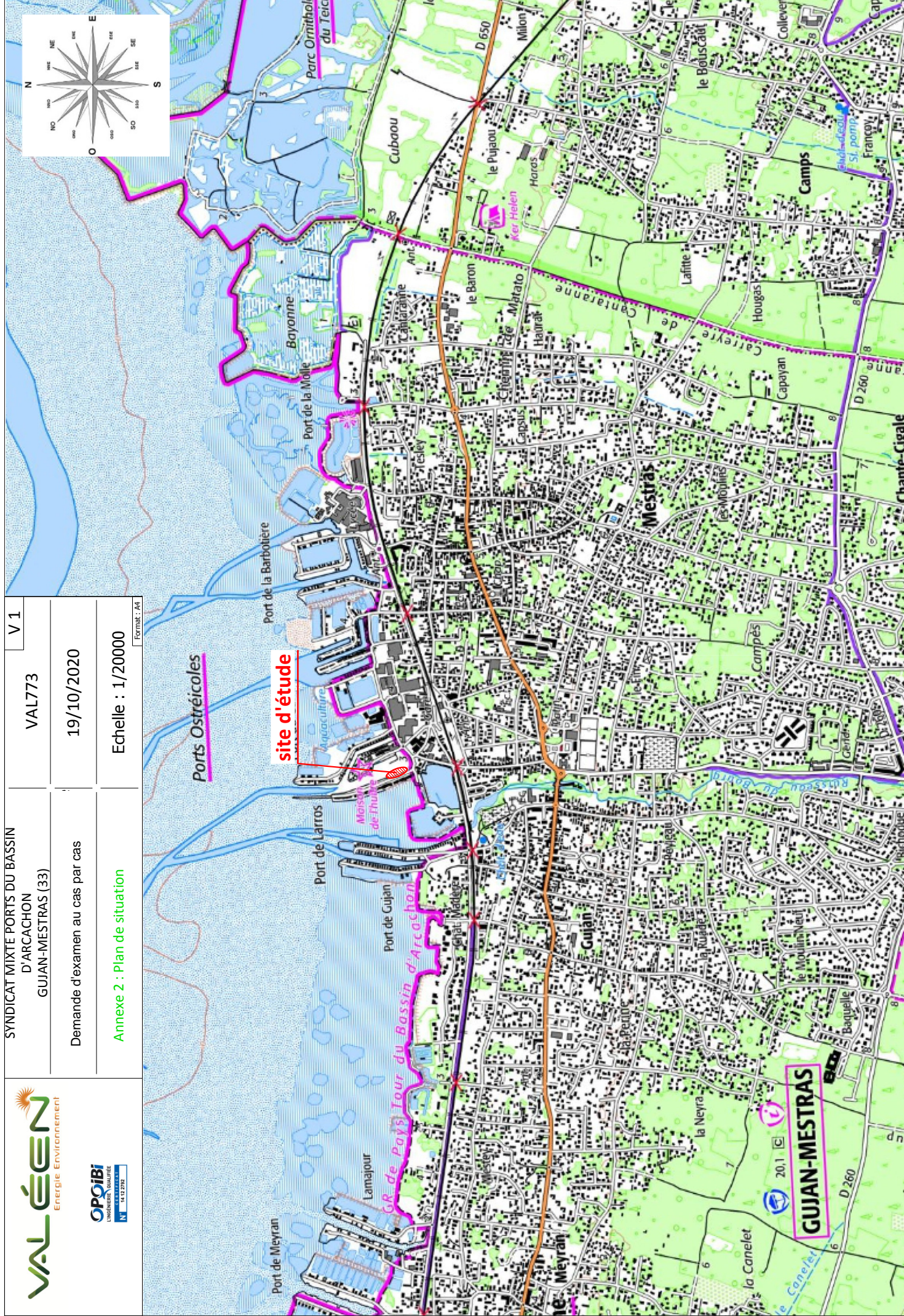
24 mars 2021

Signature



Syndicat Mixte des Ports
du Bassin d'Arcachon

Le Directeur
Cyril Clement



Annexe 3 : Photographies de la zone d'implantation

La localisation cartographique des prises de vue est présentée sur le plan ci-dessous.





1 : Vue générale du site et de son environnement depuis la voie limitrophe en direction du Sud (04/2020)



2 : Aspect général du perré et de la zone de travaux : vue en direction du Sud (04/2020)



3 : Vue générale du site et de son environnement depuis la voie limitrophe en direction du Nord (04/2020)